# SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 278

1<sup>er</sup> mars 2007

#### **SOMMAIRE**

Ability Lubeck Retail Holdings S.a r.l 133	Genpact International	13339
Ability m3 Holdings S.à r.l 133		
Abroad Fiduciaire S.à r.l 133	36 Hair Finance S.A.H	13334
Acome S.A	37 Herberlux	13308
Advent Opera Holding S.à r.l 133	38 Hub'Air Luxembourg S.à r.l	13335
Aficionados de Luxembourg 133	35 Ikogest	13336
Amazon Eurasia Holdings S.à r.l 133	42 Kefren S.A	13333
Auditserv S.à r.l 133	39 L'Aficionado du Luxembourg	13335
b for b <b>S.</b> à.r.l	06 Loca-Physio Sàrl	13340
Biotech Industry S.A 133	24 Logarythme Investissement S.A	13325
Blond Investment 133	Lux Investments S.A	13305
Blue Marine Ltd S.A 133	40 Mariscos Invest S.A	13324
B.O.B. International Travel Agency S.à r.l.	Merritt Equitilux S.A	13323
133	Mobili Bianco S.à r.l	13325
Brassim S.A 133	MT-specialists, S.à r.l	13324
Braun Marco S.à r.l 133		
BS Express S.à r.l	21 Paka S.A	13323
Business Development S.A 133	Pillarlux Arlon S.A	13341
Canaria Taxis S.à r.l	16 Pillarlux Matran S.à r.l	13337
Canaria Taxis S.à r.l	Pillarlux Montgeron S.A	13344
Cresco Capital German Small Prop 2 S.à	Pontet Investment	
r.l 132	98 Pushkar S.A	13340
Cresco Capital German Small Prop 4 S.à	R.C.V. Luxembourg	13332
r.l 133	REInvest German Properties IV S.à r.l	13324
<b>Delarue S.A.</b> 133	REInvest German Properties V S.à r.l	13306
Der Krier International S.A 133	Sahbi Finance S.A	13323
Ecotec S.à r.l	Schneider Soparfi S.A	13336
Eurocomm S.A	SDI Investments S.A	13323
Eurocomm S.A	Sharpwell Technology, OEM S.A	13331
European Consulting and Computer Business S.A	Sud Boissons S.àr.l.	13324
Europe Assets Luxembourg S.A 133	Toiture Schengen-Koch S.à r.l	13342
Ficoparts S.A	Transports Asselborn	13337
Fiduciaire GL Sàrl	Vedifa s.à r.l	
Fulham S.A	05 Wok s.à r.l	
GDCI-RIEU S.A	Xender Eurolink Holding S.A	13333
Geneva Management Group (Luxem-	X-treme Art S.à r.l	13308
bourg) SA 133	40	



# Cresco Capital German Small Prop 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 123.111.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and six, on the nineteenth of December.

Before us Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CRESCO CAPITAL GERMANY 2 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

here represented by Mrs Yseult Laufer, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

by virtue of a proxy given under private seal given in Luxembourg, on December 15, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CRESCO CAPITAL GERMAN SMALL PROP 2 S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

# Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.
- 2.3. No permanent establishment or branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

#### Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.
- 3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

#### Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

# II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposedt ransfer:
  - a) to the Company, within the limits set forth by the law,
  - b) to other partner(s), or
  - c) to a designated third party.
- 6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:
  - a) to the Company, within the limits set forth by the law,
  - b) to other partner(s), or
  - c) to a designated third party.
- 6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above
- 6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.
- 6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
  - 6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

# III. Management - Representation

# Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not be partner(s).
  - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles of Association to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by one of the managers.

# Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of



the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any one manager or, in case of plurality of managers by the sole signature of one of the managers or of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles of Association.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles of Associationas well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

#### Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles of Association or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

# V. Annual accounts - Allocation of profits

#### Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty first of December of each year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
  - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

# Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
  - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
  - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
  - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

# VI. Dissolution - Liquidation

#### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the

liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

#### VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

#### Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

#### Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by CRESCO CAPITAL GERMANY 2 S.à r.l., aforementioned. The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred fifty (2,150.-) euros.

#### Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Mr Alain Heinz, Chartered accountant, bom in Forbach (France) on May 17, 1968 with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- b) Mr Bob Faber, Chartered accountant, born in Luxembourg on May 15, 1964 with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
  - 2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CRESCO CAPITAL GERMANY 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représentée par Madame Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

# I. Dénomination - Siege social - Objet social - Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CRESCO CAPITAL GERMAN SMALL PROP 2 S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

# Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.



- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.
- 2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

# Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.
- 3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

# Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### II. Capital - Parts sociales

# Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

# Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:
  - a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
  - b) aux autres associés, ou
  - c) à une partie tierce désignée.

- 6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:
  - a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
  - b) aux autres associés, ou
  - c) à une partie tierce désignée.
- 6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.
- 6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.
- 6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
  - 6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

#### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants dont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.
  - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

# Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un des gérants.

#### Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des gérants ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.
- Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

# IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

# SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises pa résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé pa écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrie électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

# V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

#### Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repr is dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discretionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
  - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
  - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
  - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

# VI. Dissolution - Liquidation

#### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

# VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

# Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

# Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été toutes souscrites par CRESCO CAPITAL GERMANY 2 S.à r.l., préqualifiée. Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cent cinquante (2.150,-) euros.

#### Décisions de l'associée unique

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Alain Heinz, expert comptable, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- b) Monsieur Bob Faber, expert comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Y. Laufer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 7, case 8. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007012758/230/422.

(070003395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Lux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 93.801.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012324/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00722. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Ficoparts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 22.613.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007012336/677/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00567. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

### Fulham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 90.696.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007012335/677/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Europe Assets Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 54.692.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Référence de publication: 2007012161/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01442. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# b for b S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 105.771.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012231/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01077. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# REInvest German Properties V S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 119.712.

In the year two thousand and six, on the nineteenth of December. Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

REInvest GERMANY S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 115.331, having its registered office at 1 B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Rachel Uhl, Lawyer, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 19, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of REInvest GERMAN PROPERTIES V, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 119.712, incorporated by a deed of the undersigned notary of August 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2117 dated November 14, 2006.
- II. The Company's share capital is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
  - III. The sole shareholder resolves to amend the article 2 of the Company's articles of association as follows:
- « **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.»

# Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven hundred fifty Euro (EUR 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le fix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

# A comparu:

REInvest GERMANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 115.331 et ayant son siège social au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination REInvest GERMAN PROPERTIES V, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 119.712, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 24 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2117 en date du 14 novembre 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Euro (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet social supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de propriétés immobilières dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger aussi bien que toutes les opérations touchant aux propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations au Luxembourg ou des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location des propriétés immobilières.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

## Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (EUR 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 14, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007012711/211/105.

(070003491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# X-treme Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 42, rue de l'Alzette. R.C.S. Luxembourg B 106.425.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012373/2837/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01941. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Herberlux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch. R.C.S. Luxembourg B 9.950.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007012320/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06585. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### E.C.C.B., European Consulting and Computer Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers. R.C.S. Luxembourg B 45.482.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007012317/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06582. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Cresco Capital German Small Prop 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.113.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and six, on the nineteenth of December.

Before us Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg-City (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CRESCO CAPITAL GERMANY 2, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

here represented by Mrs. Yseult Laufer, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy given under private seal given in Luxembourg, on December 15, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

# I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CRESCO CAPITAL GERMAN SMALL PROP 4, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

# Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.
- 2.3. No permanent establishment or branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

#### Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.
- 3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

# Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

# II. Capital - Shares

#### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.



5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:
  - a) to the Company, within the limits set forth by the law,
  - b) to other partner(s), or
  - c) to a designated third party.
- 6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:
  - a) to the Company, within the limits set forth by the law,
  - b) to other partner(s), or
  - c) to a designated third party.
- 6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above
- 6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.
- 6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
  - 6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

# III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not be partner(s).
- 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles of Association to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by one of the managers.

#### Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
  - 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any one manager or, in case of plurality of managers by the sole signature of one of the managers or of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles of Association.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles of Associationas well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General Meetings of Partners

# Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles of Association or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

# V. Annual accounts - Allocation of profits

#### Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty first of December of each year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
  - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

# Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
  - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
  - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
  - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

# VI. Dissolution - Liquidation

# Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.



16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

# VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

#### Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

# Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by CRESCO CAPITAL GERMANY 2, S.à r.l., aforementioned. The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred fifty (2,150.-) euro.

#### Resolutions of the Sole Partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Mr. Alain Heinz, Chartered accountant, born in Forbach (France) on May 17, 1968 with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- b) Mr. Bob Faber, Chartered accountant, born in Luxembourg on May 15, 1964 with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
  - 2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CRESCO CAPITAL GERMANY 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représentée par Madame Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

# I er . Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CRESCO CAPITAL GERMAN SMALL PROP 4, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

# Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut

être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.
- 2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

#### Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.
- 3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

## Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### II. Capital - Parts sociales

# Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
  - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:
  - a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
  - b) aux autres associés, ou
  - c) à une partie tierce désignée.



- 6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:
  - a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
  - b) aux autres associés, ou
  - c) à une partie tierce désignée.
- 6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.
- 6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.
- 6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
  - 6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

# III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants dont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.
  - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

# Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un des gérants.

#### Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des gérants ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.
- Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée Générale des Associés

# Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

# V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

#### Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
  - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
  - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
  - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

# Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

# Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été toutes souscrites par CRESCO CAPITAL GERMANY 2, S.à r.l., préqualifiée. Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cent cinquante (2.150,-) euros.

# Décisions de l'Associée Unique

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:



- a) Monsieur Alain Heinz, expert comptable, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- b) Monsieur Bob Faber, expert comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Y. Laufer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 7, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007012762/230/422.

(070003462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Canaria Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5713 Aspelt, 22, Op Waasserkiirten. R.C.S. Luxembourg B 103.276.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012355/2837/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Ability m3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 123.119.

# **STATUTES**

In the year two thousand and six, on the nineteenth of December. Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SARMEAS INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Cyprus, registered with the Register of Companies of Cyprus under number HE 122098, and having its registered office at Grigoriou Xenopoulou 17, Totalserve House, PC 3106, Limassol, Cyprus,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of one proxy given in December 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).
- Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name ABILITY m3 HOLDINGS S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The share capital is set to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) split into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.
- Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The managers need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.
- **Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

In addition, the manager(s) will have all powers to manage the company and to make decisions on all strategic issues including investments and disposals.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers amongst which at least one Category B Manager. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, amongst which the favourable vote or abstention of the Category B Manager.

Resolutions in writing approved and singed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased



by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

- **Art. 15.** The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.
  - Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 17. The Company's financial year starts on the first of June and ends on the thirty-first of May of each year.
- **Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of May 2007.

# Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, SARMEAS INVESTMENTS LIMITED, prenamed, declared to subscribe for all five hundred (500) shares for an aggregate nominal value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), and have them fully paid up by contribution in cash in the same amount.

# Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

# Resolutions of the sole shareholder

1) The shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company:

Category A Manager:

- Mr. Andreas Panayiotou, Company Chairman, born on the 9th of January 1966 in London, United Kingdom, residing at High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM16 7PT, United Kingdom.

Category B Manager:

- Mr. Robert Faber, Company Director, born on the 15th of May, 1964, Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The duration of the mandates is unlimited.

2) The shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SARMEAS INVESTMENTS LIMITED, une société de droit chypriote, enregistrée auprès du Register of Companies of Cyprus sous le numéro HE 122098, et ayant son siège social au 17, Grigoriou Xenopoulou, Totalserve House, PC 3106, Limassol, Chypre,

Ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination ABILITY m3 HOLDINGS S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.



- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de catégorie A et de Gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.
- **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

De plus, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoir pour gérer la Société et prendre les décisions afférentes aux questions stratégiques, notamment, les investissements et les actes de disposition.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B.

**Art. 14.** Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, parmi lesquels doit figurer au moins un Gérant de catégorie B. Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels le vote affirmatif ou l'abstention du Gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

- **Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 17. L'année sociale commence le premier juin et se termine le trente et un mai de chaque année.
- Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

- **Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.
- **Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
  - Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

# Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un mai 2007.

## Souscription - Libération



Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, SARMEAS INVESTMENTS LIMITED, susnommée, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale totale de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), et les libérer intégralement par versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1) Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société:

Gérant de Catégorie A:

- M. Andreas Panayiotou, Administrateur de Société, né le 9 janvier 1966 à Londres, demeurant à High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM16 7PT, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

- M. Robert Faber, Administrateur de Société, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, ayant adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 12, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007012777/211/263.

(070003585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# BS Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 61, route de Mondorf. R.C.S. Luxembourg B 123.137.

**STATUTS** 

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Helder Barbosa Da Costa, ouvrier, demeurant à L-3260 Bettembourg, 61, route de Mondorf.
- 2. Monsieur Antonio Manuel Neves Da Silva, employé privé, demeurant à L-2680 Luxembourg, 49, rue de Vianden.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1** er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de BS EXPRESS S.à r.l.



# Art. 2. Le siège social est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt quatre (124,-) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

	Parts
1 Monsieur Helder Barbosa Da Costa, prénommé,	50
2 Monsieur Antonio Manuel Neves Da Silva, prénommé,	50
Total: cent parts sociales	100

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

- **Art.7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.
- **Art. 8.** La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
  - Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

- Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille six.
  - Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:



Monsieur Antonio Manuel Neves Da Silva, prénommé.

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Helder Barbosa Da Costa, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3260 Bettembourg, 61, route de Mondorf.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Barbosa da Costa, A. M. Neves da Silva, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2006, vol. 924, fol. 17, case 11. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007012678/203/83.

(070004037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

### Sahbi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 36.358.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007012329/677/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### SDI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 90.712.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007012328/677/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Paka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 70.136.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007012330/677/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Merritt Equitilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 55.976.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007012332/677/11.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

# REInvest German Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 116.599.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45517 ont éte déposés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger Notaire

Référence de publication: 2007012713/211/11.

(070003489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Biotech Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 21, rue Bernard Haal. R.C.S. Luxembourg B 56.902.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007012314/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06579. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Sud Boissons S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 26-30, rue d'Athus. R.C.S. Luxembourg B 38.364.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012285/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01144. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# MT-specialists, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 54.044.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

M. S. Willems.

Référence de publication: 2007012344/2650/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00572. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Mariscos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9463 Stolzembourg, 10, rue Principale. R.C.S. Luxembourg B 50.350.

Statuts coordonnés suivant l'acte n <sup>o</sup> 1914 du 15 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LEGI<mark>SLA</mark>TION

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007012345/230/12.

(070003994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Mobili Bianco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 78, rue Emile Mark. R.C.S. Luxembourg B 85.229.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012364/2837/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Logarythme Investissement S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 64.578.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDALUX S.A.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2007012318/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01849. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Ability Lubeck Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 123.117.

## **STATUTES**

In the year two thousand and six, on the nineteenth of December. Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SARMEAS INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Cyprus, registered with the Register of Companies of Cyprus under number HE 122098, and having its registered office at Grigoriou Xenopoulou 17, Totalserve House, PC 3106, Limassol, Cyprus,

here represented by Mrs. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of one proxy given in December 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).
- **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.



It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name ABILITY LUBECK RETAIL HOLDINGS S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The share capital is set to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) split into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.
- Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The managers need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.
- **Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

In addition, the manager(s) will have all powers to manage the company and to make decisions on all strategic issues including investments and disposals.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers amongst which at least one Category B Manager. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, amongst which the favourable vote or abstention of the Category B Manager.

Resolutions in writing approved and singed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased

by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

- **Art. 15.** The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.
  - Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 17. The Company's financial year starts on the first of June and ends on the thirty-first of May of each year.
- **Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of May 2007.

# Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Sarmeas Investments Limited, prenamed, declared to subscribe for all five hundred (500) shares for an aggregate nominal value of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), and have them fully paid up by contribution in cash in the same amount.

# Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand euros (EUR 2,000.-).

# Resolutions of the sole shareholder

1) The shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company:

Category A Manager:

- Mr. Andreas Panayiotou, Company Chairman, born on the 9th of January 1966 in London, United Kingdom, residing at High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM16 7PT, United Kingdom.

Category B Manager:

- Mr. Robert Faber, Company Director, born on the 15th of May, 1964, Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The duration of the mandates is unlimited.

2) The shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SARMEAS INVESTMENTS LIMITED, une société de droit chypriote, enregistrée auprès du Register of Companies of Cyprus sous le numéro HE 122098, et ayant son siège social au 17, Grigoriou Xenopoulou, Totalserve House, PC 3106, Limassol, Chypre,

lci représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination ABILITY LUBECK RETAIL HOLDINGS S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de catégorie A et de Gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.
- **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

De plus, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoir pour gérer la Société et prendre les décisions afférentes aux questions stratégiques, notamment, les investissements et les actes de disposition.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B.

**Art. 14.** Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, parmi lesquels doit figurer au moins un Gérant de catégorie B. Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels le vote affirmatif ou l'abstention du Gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

- **Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 17. L'année sociale commence le premier juin et se termine le trente et un mai de chaque année.
- Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

- **Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.
- **Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
  - Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

# Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un mai 2007.

#### Souscription - Libération



Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Sarmeas Investments Limited, susnommée, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale totale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), et les libérer intégralement par versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1) Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société:

Gérant de Catégorie A:

- M. Andreas Panayiotou, Administrateur de Société, né le 9 janvier 1966 à Londres, demeurant à High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM16 7PT, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

- M. Robert Faber, Administrateur de Société, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, ayant adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé): R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 12, case 12. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007012764/211/263.

(070003540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Eurocomm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1234 Luxembourg, 10, rue M.S. Beving. R.C.S. Luxembourg B 78.852.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012377/2837/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01943. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Pontet Investment, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg E 3.191.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 7 décembre 2006 qu'ont été acceptées:

- la démission de TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que seul gérant;
- la nomination, en remplacement du gérant démissionnaire, et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007, de:
- M. Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- M. Jorge Perez Lozano, né le 17 août 1973 à Manheim, Allemagne, résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- Mme Xenia Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes, Grèce, résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- M. Johannes Hendrik Willem van Koeverden Brouwer, né le 30 november 1974 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- M. Ian Baker, né le 3 février 1961 à Carshalton, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 166, Sloane Street, SW1 X9QF Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour la Société

X. Kotoula / J. W. van Koeverden Brouwer

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007012385/805/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Braun Marco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 59A, route de Wasserbillig. R.C.S. Luxembourg B 76.000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012227/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01119. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# Vedifa s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelange, 69, rue Principale. R.C.S. Luxembourg B 99.971.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012255/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06386. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Sharpwell Technology, OEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains. R.C.S. Luxembourg B 100.261.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CENTRAL
DE
LEGISLATION
Signature.

Strassen, le 5 janvier 2007.

Référence de publication: 2007012254/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06372. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

# B.O.B. International Travel Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 18, route d'Echternach. R.C.S. Luxembourg B 57.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

G. Lecuit Notaire

Référence de publication: 2007010487/220/12.

(070001822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

#### R.C.V. Luxembourg, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4731 Pétange, 10, rue des Ecoles. R.C.S. Luxembourg E 2.452.

L'an deux mille six, le vingt deux août,

Ont comparu:

Monsieur Raphaël Vercruysse, architecte, demeurant à L-2711 Luxembourg, 46, rue Richard Wagner,

Monsieur Slobodan Radisic, architecte, demeurant à L-4740 Pétange, 8, rue Prince Jean,

Monsieur Patrick Charpentier, architecte, demeurant à L-4972 Dippach, 98, route de Luxembourg,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- a) La société civile immobilière R.C.V. LUXEMBOURG, avec siège social à L-4783 Pétange, 1, rue Jean Waxweiler, a été constituée originairement aux termes d'un acte sous signe privé en date du 1 <sup>er</sup> juin 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1127 du 7 décembre 2001, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro E 2452.
- b) Le capital social s'élève à deux mille cinq cents (2.500,-) euros, représenté par trois mille (3.000) parts sociales sans valeur nominale et il est actuellement réparti pour un tiers à chacun des trois comparants.

Sur ce, les comparants présents et représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire des associés de la susdite société, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et d'un commun accord, ils ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

# Unique résolution

# Cession de parts

- 1. Monsieur Slobodan Radisic, préqualifié, déclare céder cinq cent (500) de ses parts, pour et moyennant le prix de vente de mille cinq cent treize euros et cinq centimes (EUR 1.513,05) à Monsieur Raphaël Vercruysse, préqualifié, ici présent et ce acceptant pour et moyennant le prix convenu que le cédant reconnaît avoir reçu antérieurement aux présentes.
- 2. Monsieur Slobodan Radisic, préqualifié, déclare céder cinq cent (500) de ses parts, pour et moyennant le prix de vente de mille cinq cent treize euros et cinq centimes (EUR 1.513,05) à Monsieur Patrick Charpentier, préqualifié, ici présent et ce acceptant pour et moyennant le prix convenu que le cédant reconnaît avoir reçu antérieurement aux présentes.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en aura la jouissance et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

#### Acceptation

Monsieur Raphaël Vercruysse, Monsieur Slobodan Radisic ainsi que Monsieur Patrick Charpentier, agissant tous les trois en tant que gérant, consentent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'en nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

# Assemblée générale extraordinaire



Et immédiatement après ces cessions, les nouveaux associés présents et représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire des associés de la susdite société, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et d'un commun accord, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société de L-4783 Pétange, 1, rue Jean Waxweiler à L-4731 Pétange, 10, rue des Écoles.

#### Deuxième résolution

Monsieur Slobodan Radisic, préqualifié, est gérant démissionnaire.

Les mandats de Monsieur Raphaël Vercruysse, préqualifié, et de Monsieur Patrick Charpentier, préqualifié, en tant que gérants sont confirmés.

Ils engagent la société par leur signature individuelle en ce qui concerne la gestion courante et sinon par leur signature conjointe.

Signé en autant d'exemplaires que de parties.

Pétange, le 22 août 2006.

R. Vercruysse / S. Radisic / P. Charpentier.

Référence de publication: 2007011125/7023/54.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05107. - Reçu 3877 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Xender Eurolink Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 66.886.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012166/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01414. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Der Krier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 79.333.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007012165/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01455. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Kefren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 52.039.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012170/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01432. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## SERVICE CENTRAL DE LEGI<mark>SLA</mark>TION

#### Hair Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 68.807.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012167/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01417. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## GDCI-RIEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits. R.C.S. Luxembourg B 93.892.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007012237/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 74.712.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007012236/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Ecotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4984 Sanem, Zone Industrielle Paafewee. R.C.S. Luxembourg B 47.370.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012269/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01053. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Blond Investment, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg E 3.192.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 7 décembre 2006 qu'ont été acceptées:

- la démission de TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que seul gérant;
- la nomination, en remplacement du gérant démissionnaire, et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007, de:
- M. Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- M. Jorge Perez Lozano, né le 17 août 1973 à Manheim, Allemagne, résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- Mme Xenia Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes, Grèce, résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- M. Johannes Hendrik Willem van Koeverden Brouwer, né le 30 november 1974 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- M. Ian Baker, né le 3 février 1961 à Carshalton, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 166, Sloane Street, SW1 X9QF Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour la Société

X. Kotoula / J. W. van Koeverden Brouwer

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007012382/805/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Hub'Air Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Luxembourg, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 87.226.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012271/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01125. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Aficionados de Luxembourg, Association sans but lucratif,

(anc. L'Aficionado du Luxembourg). Siège social: L-2226 Luxembourg, 4, rue du Fort Niedergrünewald. R.C.S. Luxembourg F 1.528.

Il a été créé par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, modifiée le 4 mars 1994, et les présents statuts.

#### Chapitre 1 er . Dénomination - Siège - Objet - Durée

- **Art. 1** er . **Dénomination.** L'association prend la dénomination AFICIONADOS DE LUXEMBOURG dénommée L'AFICIONADO DU LUXEMBOURG.
- **Art. 2. Siège.** Le siège social de l'association est fixé au Sofitel Luxembourg Europe-Kirchberg, 4, rue du Fort Niedergrünewald, L-2226 Luxembourg.
- Art. 3. Objet. L'association a pour objet de favoriser les contacts et les relations personnelles d'amitié mais aussi de convivialité entre personnes amateurs de cigares de tous milieux sociaux en organisant notamment des dîners agrémentés de dégustation de cigares.

De même pourra-t-il s'intéresser à toute exploitation analogue, pour autant que ces exploitations présentent pour ses membres un intérêt suffisant.

Il pourra s'affilier aux Clubs similaires à l'étranger en vue de favoriser les échanges et de permettre à ses membres de trouver un accueil hors de Luxembourg.

Il pourra recevoir des subsides ou des dons.

#### Art. 4. Durée. Sa durée est illimitée.

#### Chapitre II. Membres - Admission - Démission et Exclusion - Cotisations

Art. 5. Membres. Le nombre des membres est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois.

SERVICE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION

L'association se compose de:

- a. membres fondateurs;
- b. membres honoraires;
- c. membres actifs.

Signatures.

Référence de publication: 2007012684/6364/33.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03153. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Schneider Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4985 Sanem, 3, rue des Pommiers. R.C.S. Luxembourg B 81.626.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012229/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01117. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Ikogest, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.A. Bourmicht. R.C.S. Luxembourg B 31.721.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012203/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02258. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Brassim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz. R.C.S. Luxembourg B 66.335.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007012235/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Abroad Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins. R.C.S. Luxembourg B 107.654.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Référence de publication: 2007012234/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06547. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Wok s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 7-9, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 74.222.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 janvier 2007.

Référence de publication: 2007012268/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01051. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Signature.

(070003700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Acome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 9.423.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012233/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01114. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Transports Asselborn, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos Kieffer. R.C.S. Luxembourg B 18.869.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012281/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01140. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Pillarlux Matran S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 121.678.

L'adresse privée de Monsieur Valentine Tristram Beresford, Gérant A, est désormais la suivante:

3 Smith Terrace, London SW3 4DL, United Kingdom.

L'adresse professionnelle de Madame Coralie Villaume, Gérant B, est désormais la suivante:

11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

SERVICE
CENTRAL
DE
LEGISLATION

Pour la société

X. Kotoula / J. P. Lozano

Gérant B / Gérant B

Référence de publication: 2007012390/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Advent Opera Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 121.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2006.

J.-J. Wagner Notaire

Référence de publication: 2007012691/239/12.

(070003877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Delarue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 85.000.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DELARUE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 6 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 537 du 6 avril 2002, dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. La présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.
- IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le troisième lundi du mois de mai à 11.00 heures.

#### Deuxième résolution



L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6 alinéa 1 <sup>er</sup> des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1** er . L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2007.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 décembre 2006, vol. 471, fol. 49, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007012693/5770/55.

(070003806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Auditserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier. R.C.S. Luxembourg B 106.384.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007012311/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06576. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Hafeco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, Millewee. R.C.S. Luxembourg B 32.240.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012341/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07002. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Genpact International, Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 18.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 104.549.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 16 novembre 2006

Le Conseil de gérance décide de confier la gestion journalière de la Société à Monsieur Shantanu Gosh, né le 13 septembre 1967 à Calcutta W.B. en Inde et résidant au 2 Floor, L-1/8 Hauz Khas Enclave, New Dehli, Inde, et ce avec effet au 16 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

**GENPACT INTERNATIONAL** 

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007012421/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Loca-Physio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange/Attert, 5, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 110.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012434/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Blue Marine Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 50.356.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012569/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01893. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Pushkar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J-P. Beicht. R.C.S. Luxembourg B 48.554.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007012425/1921/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07054. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Geneva Management Group (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 64, boulevard General Patton. R.C.S. Luxembourg B 85.717.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 novembre 2006 que:,

- A démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 7 décembre 2005:

Monsieur Willem Adriaanse, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1024 Luxembourg, 15, rue J.P. Savage.

- A été élu au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

M. Yves Jean Van Renterghem, administrateur de sociétés, né à Gent (B) le 16 avril 1965, demeurant au 2, avenue du X Septembre, L-2550 (Belair) Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

- A démissionné de son poste de Commissaire aux comptes avec effet au 7 décembre 2005:

WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., RC N° B 74623, 9B, boulevard du prince Henri-L-1724 Luxembourg.

- A été élue au poste de commissaire aux comptes en remplacement du Commissaire démissionnaire:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., RCS Luxembourg N° B 67.501, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire à L-2013 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

- Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat
  - Du 6-8, rue Jean Origer (2 ème étage) L-2269 Luxembourg
  - Au 64, bd. General Patton L-2316 Luxembourg.
- Il résulte du procès-verbal de réunion du Conseil d'administration tenue le 30 novembre 2006 que:

Monsieur Dave Elzas, administrateur de sociétés, né à Wilrijk (NL) le 18 septembre 1966, demeurant à CH-1254 Jussy, Route de Jussy 343, a été nommé administrateur-délégué.

- Suite à la constatation d'une erreur dans la publication et la transcription du patronyme de Monsieur Elzas, administrateur, dans les extraits du Registre de Commerce, il y a lieu d'apporter la rectification suivante:

Nom: Elzas (au lieu de Elsaz).

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007012682/677/37.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Pillarlux Arlon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 101.656.

L'adresse professionnelle de Madame Coralie Villaume, Administrateur B, est désormais la suivante:

11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour la société

P. Kotoula / J. P. Lozano

administrateur B / administrateur B

Référence de publication: 2007012378/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Eurocomm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1234 Luxembourg, 10, rue M.S. Beving. R.C.S. Luxembourg B 78.852.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012383/2837/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01945. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.



## Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis. R.C.S. Luxembourg B 120.646.

#### **EXTRAIT**

Lors des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 20 décembre 2006, il a été décidé:

- de nommer M. Allan Lyall, avec adresse professionnelle au 5, rue Plaetis, L-2449 Luxembourg, gérant supplémentaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour AMAZON EURASIA HOLDINGS S.à r.l.

C. Baflast

Référence de publication: 2007011469/2134/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00499. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

#### Omegalux Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 39.608.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012184/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02337. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### Toiture Schengen-Koch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5544 Remich, 13, Op der Kopp. R.C.S. Luxembourg B 89.396.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012230/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01116. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Canaria Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5713 Aspelt, 22, Op Waasserkiirten. R.C.S. Luxembourg B 103.276.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE
CENTRAL
DE
LEGISLATION
Signature.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Référence de publication: 2007012357/2837/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Fiduciaire GL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération. R.C.S. Luxembourg B 123.133.

#### **STATUTS**

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Véronique Lange, administrateur de société, née à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 5 mai 1969, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

- **Art. 1** er . La société prend la dénomination de FIDUCIAIRE GL S.à r.l.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.
- Art. 3. La société a pour objet l'exécution de travaux de comptabilité et d'expertise comptable de tous genres.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.
  - Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
  - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

#### Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Véronique Lange, administrateur de société, née à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 5 mai 1969, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

#### Assemblée Générale Extraordinaire



Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérant, pour une durée illimitée:

Véronique Lange, administrateur de société, née à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 5 mai 1969, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire à la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Lange, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2006, vol. 909, fol. 28, case 3. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 décembre 2006.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007012746/223/67.

(070003959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

## Pillarlux Montgeron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.575.

L'adresse professionnelle de Madame Coralie Villaume, Administrateur B, est désormais la suivante: 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour la société

X. Kotoula / J. P. Lozano

Administrateur B / Administrateur B

Référence de publication: 2007012393/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01832. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck